

l'ordre des cérémonies observées autrefois aux funérailles des archevêques de Lyon, et dont on avait perdu complètement le souvenir, lorsque, un siècle plus tard, eurent lieu, en 1870, les obsèques du Cardinal de Bonald.

A. VACHEZ.

Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, étant dangereusement malade, demanda le Saint-Viatique, qui lui fut porté, le jeudi 2 mars 1758, par M. le Comte de Montjouvent, grand sacristain, accompagné de M. Guyot, vicaire de Sainte-Croix, où l'on prit le Saint-Sacrement. On passa, en allant et en venant, par Saint-Étienne et Saint-Jean. Tous les comtes y assistèrent et le clergé de l'église. La cérémonie finit à dix heures. Le même jour, on exposa le Saint-Sacrement à la grand'messe, pour l'*Oremus* d'un pardon de Quarante-Heures, ensuite de la maladie dudit seigneur. A quatre heures et demie, on dit Complies, à l'office desquelles on donna la bénédiction de Saint-Jean, et l'on porta solennellement le Saint-Sacrement à Sainte-Croix, comme à la fête de Saint-Jean, et l'on donna une deuxième bénédiction audit Sainte-Croix.

Le susdit jeudi, mourut Son Eminence, entre 5 et 6. Le vendredi 3, on sonna le Chapitre avec la grosse cloche par trois différentes reprises. A six heures et demie ensuite, Messieurs les Comtes y entrèrent, pour prendre possession spirituelle et de la régale, et y nommer Messieurs les Vicaires généraux et officiers de l'Archevêché. Après que Messieurs les Comtes eurent jeté de l'eau bénite au défunt, à trois heures environ, on sonna un glas pendant demie heure et on continua à midi et à sept heures. (1)

---

(1) On sonna même le samedi trois glas, de même que le dimanche, savoir : à six heures, midi et sept heures; le lundi, six glas, savoir : un à six heures, trois à l'enterrement, un aux Vigiles et un à sept heures; le mardi, trois glas, savoir : un à six heures et deux à la grand'messe, en tout dix-huit glas.